SECTEUR 5. **ROUTE DE CALLAC**



Superficie :		0,62 hectare	
Répartition :			
100%	**Habitat**	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
%	Espace public	0%	Naturel
Densité :		19 logements / hectare	
Nombre de logement (min) :		12	
Nombre de logements sociaux (min) :		9	
Système assainissement privilégié :		Collectif	
Programmation estimée :		2027-2030	

Dans un quartier à dominante résidentielle, le site a pour vocation de poursuivre le développement d'habitat.

L'aménagement du site implique la réalisation d'un accès principal au niveau de la rue Louis Braille. Une aire de retournement, calibrée aux besoins de l'opération (usagers et services), doit permettre la bonne circulation au sein de l'opération.

En complément, l'aménagement d'une liaison piétonne peut être réalisé pour permettre de desservir les quartiers d'habitation au nord et le dojo.

Les limites du site doivent faire l'objet d'un traitement végétalisé.

L'urbanisation de la zone peut se faire dans le cadre d'une ou plusieurs opérations, à condition de ne pas compromettre la réalisation de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du secteur.